

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 8 juillet 2019  
~~~~~

**FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS  
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS  
POUR LA COMMUNE DE CAMPAGNAN.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 8 juillet 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Madame Catherine VIGNERON suppléant de Monsieur Christian VILOING, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC à Madame Véronique NEIL, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ à Mme Martine BONNET, Madame Annie LEROY à Madame Marie-Hélène SANCHEZ

Excusés :

Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

M. Gérard CABELLO, Madame Béatrice FERNANDO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, M. Philippe MACHETEL, Madame Isabelle ALIAGA

Quorum : 24	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;*

*VU la délibération du Conseil communautaire n° 1870, en date du 18 février 2019, approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;*

*VU la réception de la demande de fonds de concours en date du 5 juin 2019 et formulée par la commune de Campagnan pour le projet d'aménagement de la cour des écoles ;*

*VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 juin 2019 ;*

*VU le plan de financement ci-annexé.*

CONSIDERANT que la commune de Campagnan souhaite obtenir une subvention afin de financer les travaux d'aménagement et d'accès PMR de la cour des écoles, que dans ce cadre, un dossier de demande de fonds de concours a été remis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Campagnan en vue de participer au financement des travaux d'aménagement de la cour des écoles à hauteur de 6 246,90 € ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 2000 le 09/07/19 Publication le 09/07/19 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 09/07/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190708-lmc1111626-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Louis VILLARET</p>
---	--

République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations n°2019/04-002-00008

Commune de CAMPAGNAN

<b>Date de la convocation</b> 23/04/2019		Séance du 26/04/2019
	<b>Votes :</b>	L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi vingt six avril à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DEJEAN Maurice, Maire de Campagnan
<b>Présents:</b>	<b>Pour :</b>	
<b>Absents :</b>	<b>Contre:</b>	
<b>Représentés:</b>	<b>Abstention:</b>	

**Etaient présents :** M. TARISSE Jean-Marie, M. GUERNIER Michel, M. YORIS Jean-Emanuel, M. DUPY Christian. Mme BAUER Christelle, Mme MITAINE Ghislaine, M. GELLIDA Lucien

**Absents excusés:**

**Absents:** Mme Caroline COSTES-RIC, M. Benoît ALBALADEJO, Mme CARUSO Jackie, M. MARTIN Vincent, Mme FERNANDEZ Myriam

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA CCVH POUR AMENAGEMENT ACCES PMR-COUR D'ECOLE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors de la visite M. le Président de la CCVH, M. Louis VILLARET lui a parlé d'une éventuelle subvention pour des projets communaux n'ayant pas d'aide par ailleurs. Le projet de l'aménagement de la cour des écoles d'élevant à 24 987.60 € HT répond bien à ce champs d'application.

**Le Conseil Municipal de CAMPAGNAN  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Accepte** le projet d'aménagement d'un accès PMR- Cour d'école

**Sollicite** les subventions les plus élevées possibles de la part de la CCVH dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement des communes

**Autorise** le Maire à signer l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, s'engage à inscrire la dépense au budget

A Campagnan, le 26/04/2019

DEJEAN Maurice,

Maire de Campagnan

Délibération à soumettre au contrôle de légalité.



*Prospective  
copie président*



**Devis en Euros**

<b>DEVIS</b>	<b>MAIRIE DE CAMPAGNAN</b> 1 rue des Ecoles  34230 CAMPAGNAN
CLERMONT L'HERAULT, le 26/09/2016	
<b>Référence</b> : CH/ DV / CH16272	
<b>Objet</b> : AMENAGEMENT ACCES PMR COUR D'ECOLE	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<b>1</b>	<b><u>AMENAGEMENT ACCES PMR</u></b> <b><u>COUR D'ECOLE</u></b>				
	Non compris : - Démontage et évacuation de l'abri existant, - Dépose des bancs, - Dépose et évacuation portail bois.				
1.1	Amenée et repli de matériel.	U	2,000	390,000	780,00
1.2	Terrassement dans terrain non rocheux de la rampe d'accès PMR, mise à la cote de la cour et fouilles de fondations pour le mur de la rampe. Stockage des terres sur site indiqué par la Commune à moins de 5km du chantier.	F	1,000	2 640,000	2 640,00
1.3	Démolition de l'escalier existant évacuation et mise en décharge.	U	1,000	515,000	515,00
1.4	Fondations du mur de la rampe et du nouvel escalier.	MI	12,000	95,000	1 140,00
1.5	Muret sur fondations en agglos à bancher arase à plus de 10cm du	MI	12,000	109,500	1 314,00

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre.  
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Devis n° CH16272

- page 1

- Le MARCORY

- 62 Grand'Rue

- 1, Avenue de Montpellier

- 16 avenue Jean Jaurès

34220 SAINT PONS DE THOMIERES

34800 CLERMONT L'HERAULT

34600 BEDARIEUX

Tél 04 67 97 11 46 Fax 04 67 97 13 25 st-pons@marcory.fr

Tél 04 67 96 79 30 Fax 04 67 96 93 19 clermont@marcory.fr

Tél 04 67 95 64 15 Fax 04 67 95 63 90 bedarieux@marcory.fr

Domiciliation bancaire : BTP Banque MONTPELLIER - Dupuy de Parseval CLERMONT L'HERAULT

SIRENE 319 607 156 APE 4399C RC Béziers 80 B 134.

Assureur : CABINET AUGÉ-BURGAT Agents généraux Axa Rue de la République BP n°9 34600 Bedarieux territorialité : France métropolitaine

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	fini.				
1.6	Réalisation d'un escalier de trois marches en béton de ciment gris finition balayé fin, largeur 1,40ml.	MI	4,200	175,000	735,00
1.7	Réalisation de regards EP 400x400 avec grille fonte ou caniveau grille galvanisée type accodrain.	U	2,000	340,000	680,00
1.8	Mise en place d'une canalisation EP en PVC CR8 à l'arrière de la rampe en diamètre 200.	MI	8,900	45,000	400,50
1.9	Traversée de mur et mise en place d'un coude à 90° côté voirie.	U	1,000	390,000	390,00
1.10	Remblaiement à l'arrière du mur avec les matériaux extraits compris compactage.	F	1,000	720,000	720,00
1.11	Rebouchage de l'accès arrière du bâtiment des services techniques en agglomérés creux de 20cm.	Ens	1,000	450,000	450,00
1.12	Démolition du muret autour de l'arbre, évacuation et mise en décharge, mise en place de bordure T2 en remplacement.	F	1,000	215,000	215,00
1.13	Réalisation d'un dallage en béton XF1 C25/30, ferrailage ST15C levé au crochet, coulage à la pompe, finition balayé fin.	M²	402,000	26,550	10 673,10
1.14	Mise en place sur le mur créé d'un garde-corps à barreaudage droit, hauteur 1ml, finition peinture anti-rouille.	MI	12,000	215,000	2 580,00
1.15	Mise en oeuvre d'un enduit type PARLUMIERE CLAIR, deux sous-	MI	27,000	65,000	1 755,00

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre.  
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Devis n° CH16272  
- page 2

- Le MARCORY

- 62, Grand'Rue  
- 1, Avenue de Montpellier  
- 16, Avenue Jean Jaurès

34220 SAINT PONS DE THOMIERES Tél 04 67 97 11 46 Fax 04 67 97 13 25 st-pons@marcory.fr  
34800 CLERMONT L'HERAULT Tél 04 67 96 79 30 Fax 04 67 96 93 19 clermont@marcory.fr  
34600 BEDARIEUX Tél 04 67 95 64 15 Fax 04 67 95 63 90 bedarieux@marcory.fr

Domiciliation bancaire : BTP Banque MONTPELLIER - Dupuy de Parseval CLERMONT L'HERAULT  
SIRENE 319 607 156 APE 4399C RC Béziers 80 B 134.

Assureur : CABINET AUGÉ-BURGAT Agents généraux Axa France 35, Rue de la République BP n°9 34600 Bedarieux territorialité : France métropolitaine  
© Sage

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	couches, et finition PARLUMIERE FIN en taloché, choix coloris selon palette Entreprise. Localisation : muret créé, mur existant côté cour.				
	<b>Total AMENAGEMENT ACCES PMR</b>				<b>24 987,60</b>

<b>Total H.T.</b>	24 987,60
<b>Total T.V.A. 20,00 %</b>	4 997,52
<b>Total T.T.C.</b>	29 985,12
<b>Net à payer</b>	<b>29 985,12</b>

Le Client,

Le Directeur,

Date et signature.

Jean-Marie DELPAPA

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre.  
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Devis n° CH16272

- page 3

- Le MARCORY

- 62, Grand'Rue

- 1, Avenue de Montpellier

- 16, Avenue Jean Jaurès

34220 SAINT PONS DE THOMIERES Tél 04 67 97 11 46 Fax 04 67 97 13 25 st-pons@marcory.fr

34800 CLERMONT L'HERAULT Tél 04 67 96 79 30 Fax 04 67 96 93 19 clermont@marcory.fr

34600 BEDARIEUX Tél 04 67 95 64 15 Fax 04 67 95 63 90 bedarieux@marcory.fr

Domiciliation bancaire : BTP Banque MONTPELLIER - Dupuy de Parseval CLERMONT L'HERAULT

SIRENE 319 607 156 APE 4399C RC Béziers 80 B 134.

Assureur : CABINET AUGÉ-BURGAT Agents généraux Axa France 35, Rue de la République BP n°9 34600 Bedarieux territorialité : France métropolitaine



**MAIRIE DE CAMPAGNAN**  
1 Rue des écoles  
**34230 CAMPAGNAN**  
Tel : 04 67 25 04 32M  
Courriel [mairiedecampagnan@orange.fr](mailto:mairiedecampagnan@orange.fr)

## ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DES TRAVAUX

Je soussigné, Maurice DEJEAN, Maire de Campagnan,  
atteste que les travaux concernant la cour des écoles et l'accès PMR non pas commencés.

Campagnan le 04/06/2019

*M. Dejean*